



LES DOSSIERS DE L'IRDS

N° 21 - OCTOBRE 2012

LES ACTIVITÉS ET L'EMPLOI SPORTIFS EN ÎLE-DE-FRANCE

Si les retombées économiques du sport sont surtout évoquées lors de l'organisation de grands événements, les acteurs sportifs participent à l'animation économique et sociale locale et fournissent près de 100 000 emplois en Île-de-France. Les activités sportives ont ainsi connu un développement de l'emploi soutenu au cours des deux dernières décennies.

Le sport génère des activités variées recouvrant les secteurs des clubs, la gestion d'installations sportives, l'enseignement, l'événementiel ou encore les activités des centres de culture physique. Le sport impulse également des activités économiques au-delà de ces secteurs, que ce soit par la fabrication, la commercialisation d'articles de sport ou par la construction d'équipements, le recours au sport dans les établissements de santé... Définir le champ économique sportif et pouvoir l'identifier au sein des sources statistiques existantes est le préalable à toute analyse de l'emploi sportif.

C'est la pratique sportive amateur qui génère le plus grand nombre d'emplois. Une partie de l'activité est directement mise en œuvre par le secteur public, notamment les fonctions d'éducation, de formation, de gestion des installations sportives... La majeure partie des établissements sportifs sont des acteurs privés, la spécificité du champ sportif étant l'importance des associations pour la pratique sportive en club.

Près de 100 000 emplois dans le sport en Île-de-France

Afin de cerner l'ensemble des retombées économiques du sport et de disposer de la vision la plus exhaustive, tous les métiers et activités ayant un lien avec le sport doivent être identifiés. Outre le cœur d'activités lié à la pratique sportive, la gestion des équipements et l'enseignement de disciplines sportives, le commerce et la fabrication d'articles de sport sont intégrés à l'analyse. L'enjeu est aussi de prendre en compte des secteurs d'activité qui sont des débouchés potentiels pour un certain nombre de diplômés d'une formation sportive.

En considérant l'ensemble des secteurs d'activité du sport, des métiers qui s'exercent au sein d'un secteur sportif ou en dehors (notamment dans les établissements scolaires et dans les collectivités locales), le sport représente autour de 100 000 emplois en Île-de-France.

L'entrée par secteurs d'activité permet de recenser plus de 38 000 emplois en Île-de-France au



Qu'entend-on par activités économiques et emplois sportifs ?

Mesurer la place occupée par le sport dans le tissu économique et l'emploi passe par l'exploitation de différentes sources statistiques, la plupart publiques. Cette analyse est donc conditionnée à l'utilisation des nomenclatures des activités et des professions établies par l'Insee.

Le champ des activités et emplois sportifs peut être appréhendé à partir de différentes entrées :

- **La branche professionnelle** : activités exercées par les entreprises relevant de la convention collective nationale du sport (CCNS) ainsi que les conventions collectives du golf et de l'équitation ;
- **Les activités de services et de production relevant du sport** (identifiées à partir de la nomenclature des activités françaises - NAF). Ce champ est potentiellement très large, le sport pouvant essaimer de nombreuses activités en lien avec les loisirs, le tourisme, la santé, l'action sociale, le commerce, la construction d'équipements sportifs... Une grande partie de ces activités ne sont malheureusement pas identifiables à partir des nomenclatures existantes. La NAF permet l'analyse des secteurs de l'enseignement de disciplines sportives (dénommé ci-après offre de cours de sport hors club et formation aux activités sportives), la gestion d'installations sportives, l'activité des clubs, des centres de culture physique, des autres activités sportives (promotion de manifestations sportives, sportifs professionnels, activités des ligues...) ainsi que la fabrication d'articles de sport (matériel sportif hors fabrication de vêtements et chaussures de sport et hors construction d'équipements via le BTP), le commerce de détail et la location d'articles de sport. Ces activités sont celles que nous regroupons dans la définition du champ sportif et qui sont majoritairement analysées dans ce dossier ;
- **Les professions sportives ou en lien avec le sport** : l'entrée privilégiée est le métier exercé par les individus. Le professionnel peut ainsi exercer son activité dans un secteur sportif ou dans une entreprise relevant d'un autre secteur. Les principales professions sont celles de l'encadrement de l'activité sportive (éducateurs, entraîneurs, moniteurs, professeurs...), de gestionnaires de structures sportives, de sportifs professionnels, des personnel et conseillers du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (MSJEPVA)... Les indépendants et vendeurs d'articles de sport peuvent être comptabilisés comme professions en lien avec le sport. Bien que sport et animation entretiennent des liens étroits, les métiers d'animateurs socio-culturels et de loisirs ne sont pas intégrés au champ sportif.

Les collectivités territoriales offrent également des perspectives d'emploi nombreuses. La filière sportive territoriale est organisée autour de trois métiers : conseillers des activités physiques et sportives, éducateurs des activités physiques et sportives, et opérateurs des activités physiques et sportives.

Les professions en lien avec le sport, identifiables à partir de la nomenclature des professions et catégories sociales (PCS) sont les : moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels, gestionnaires de spectacle ou de service récréatif de 0 à 9 salariés, détaillants en habillement et articles de sport, de 0 à 9 salariés, vendeurs en habillement et articles de sport.

sein d'établissements identifiés comme appartenant au champ sportif (voir encadré). Tous ces emplois ne concernent pas nécessairement un métier en lien avec le sport. Ainsi, nombre d'entre eux assurent des fonctions administratives, de gestion d'accueil, d'entretien... Seuls 30 % des emplois des secteurs du champ sportif concernent un métier sportif. Ce ratio est variable d'un secteur d'activité à l'autre : 41 % des emplois des centres de culture physique sont des professions sportives, 39 % des emplois de l'enseignement de disciplines sportives. Seul un quart des emplois des clubs de sport relèvent d'une profession en lien avec le sport.

Cependant, l'approche par secteur d'activité ne permet de cerner qu'une fraction de l'emploi généré par le sport puisqu'une partie des professions sportives s'exercent au sein d'établissements hors champ sportif, en premier lieu l'administration publique (Etat et surtout collectivités locales). Le croisement analyse sectorielle/profession exercée permet d'avoir une estimation plus large de l'emploi sportif. En effet, de nombreuses professions en lien avec le sport travaillent pour un secteur d'activité non sportif. C'est le cas de 40 % des moniteurs-éducateurs sportifs, et de la majorité des vendeurs en articles de sport.

Si l'on considère les emplois des secteurs d'activité du champ sportif ainsi que les professions en lien avec le sport mais exerçant dans d'autres secteurs, le sport représente alors plus de 83 500 emplois en Île-de-France.

La fonction publique échappe pour partie au comptage à partir des sources économiques de la statistique publique. Les emplois sportifs du ministère des Sports (conseillers d'animation sportive et conseillers techniques sportifs) sont intégrés dans les précédents chiffres. Mais il est nécessaire de rajouter aux données précédentes les effectifs des professeurs d'éducation physique et sportive (EPS). Les trois académies franciliennes représentent 6000 emplois de professeurs d'EPS pour l'année 2011-2012.

La fonction publique territoriale n'est pas non plus totalement prise en compte. Le CNFPT estime à 10900 le nombre d'emplois dans la filière sportive en 2009 en Île-de-France (conseillers des activités physiques et sportives, les éducateurs des activités physiques et sportives, et les opérateurs des activités physiques et sportives).

Le sport représenterait ainsi entre 90000 et 100000 emplois en Île-de-France. Une partie seulement de ces emplois rémunérés est consacrée à l'accompagnement de la pratique sportive

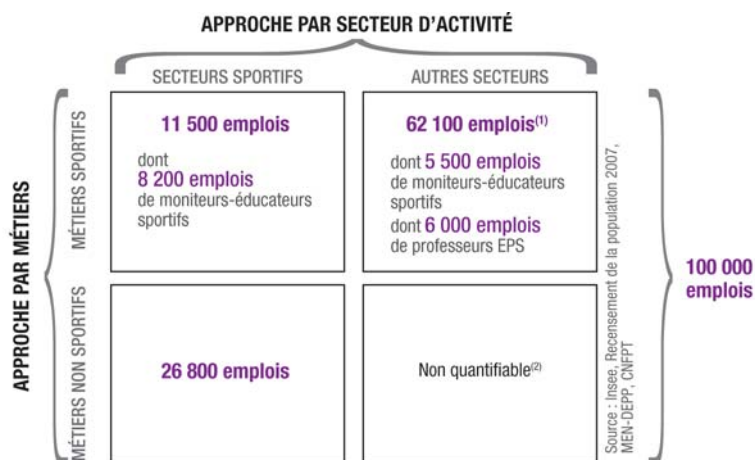
et ils sont loin d'être suffisants pour assurer l'encadrement. L'investissement de nombreux bénévoles est nécessaire au fonctionnement des clubs de sport. Ils assurent d'ailleurs seuls l'activité de la majorité des clubs.

Approche par secteurs d'activité : une diversité de logiques économiques

En 2010, l'Île-de-France accueille près de 19 400 établissements exerçant une activité dans le champ sportif. Ceci représente 1,4 % des établissements localisés dans la région. Parmi les établissements sportifs franciliens, certaines activités sont sur-représentées au regard du reste du territoire. C'est le cas des activités de gestion d'installations sportives, des clubs de sport et des centres de culture physique (indices de spécificité⁽⁴⁾ supérieurs à 130).

Les secteurs d'activité du champ sportif rassemblent plus de 38 300 emplois en Île-de-France, ceci représentant 0,7 % des emplois franciliens et 18 % des emplois sportifs français. L'emploi est concentré dans le secteur des clubs de sports (46 % des emplois sportifs). Les autres principaux secteurs employeurs sont le commerce de détail, la gestion d'installations sportives et l'enseignement de disciplines sportives.

La majorité des établissements sont de petite taille et n'emploient soit aucun salarié, soit entre 1 et 9 salariés. Les principaux employeurs du secteur privé sont des enseignes commerciales (Decathlon, Go sport, Courir, Au vieux campeur, Foot locker, Made in Sport...), l'UCPA, des clubs (Levallois Sporting club, PSG, Racing club



de France, Paris country club), le Club Med Gym, les fédérations françaises de tennis, football, rugby, équitation, certains équipements (Stade de France, Aquaboulevard, France Galop), des entreprises (Amaury Sport, Renault sport technologies).

L'essentiel de l'activité générée par l'encadrement de la pratique sportive

Lieux privilégiés de la pratique sportive encadrée, les clubs de sport⁽⁶⁾ organisent l'entraînement et les manifestations sportives. Ce secteur est quasi-exclusivement constitué d'associations (97 %). Il comprend également la majorité des comités et ligues sportives.

Les clubs rassemblent plus de la moitié des établissements du champ sportif et près de 17 800 emplois. Selon la taille et le niveau de compétition, les associations peuvent en effet faire appel à un ou plusieurs salariés ou à des travailleurs

(1) L'importance de cette rubrique s'explique par le regroupement sous cet intitulé, des emplois sportifs de l'Éducation nationale, des collectivités locales, ainsi que ceux des commerces d'articles de sport s'exerçant en dehors d'enseignes commerciales dédiées aux articles de sport.

(2) Une partie des métiers en lien avec le sport ne peut être évaluée : nombreux emplois induits dans les services municipaux, la construction d'équipements sportifs, le secteur de la santé...

(3) Ce secteur rassemble les fabricants de matériels nécessaires à la pratique de certains sports tels que les balles, matériels de golf, escalade... Il ne comprend pas la fabrication de vêtements ou chaussures de sport.

(4) L'indice de spécificité est le rapport entre l'emploi d'un secteur d'activité dans l'emploi total de la région rapporté à la part de ce même secteur d'activité dans l'emploi total français. Plus l'indice de spécificité est élevé, plus la présence du secteur d'activité dans l'emploi de la région est marquée.

(5) Le volume d'emplois est sous-estimé car le recensement de la population ne permet pas à l'individu de déclarer différents employeurs ou statuts, ce qui semble être le cas de nombreux moniteurs de sport au sein des clubs de remise en forme. La source Pôle emploi estime quant à elle à 660 le nombre d'emplois salariés dans le secteur des centres de culture physique.

(6) Le fichier Altares comptabilise les établissements des secteurs marchand et non marchand mais les associations n'y sont pas toutes intégrées. Seules celles ayant une immatriculation Siren sont comptabilisées. Cette immatriculation auprès de l'Insee est nécessaire lorsqu'une association est employeuse ou qu'elle touche une subvention publique, ou qu'elle est soumise au paiement de la TVA. Les établissements du champ sportif sont donc plus nombreux, le MSJEPVA comptabilise ainsi plus de 19 300 clubs de sport en Île-de-France alors qu'Altares n'en recense que 10 000.

Tab 1 - Répartition des établissements et des emplois par secteurs d'activité

	Nombre d'établissements	Répartition (%)	Nombre d'emplois	Répartition (%)	Part des emplois non-salariés
Fabrication d'articles de sport ⁽³⁾	80	0,4	280	0,7	9,9
Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	1 640	8,4	7 010	18,3	5,8
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	180	0,9	250	0,7	15,7
Activités de clubs de sports	10 300	53,1	17 780	46,4	3,2
Offre de cours de sport hors club et formation aux activités sportives	4 630	23,9	5 500	14,4	17,1
Gestion d'installations sportives	1 290	6,7	6 200	16,2	5,9
Centres de culture physique ⁽⁵⁾	220	1,2	200	0,5	11,7
Autres activités liées au sport	1 050	5,4	1 110	2,9	5,1
Total des activités du sport	19 390	100	38 330	100	6,3
Total des activités franciliennes	1 419 340	-	5 570 340	-	8,2

Lecture : Le secteur de l'activité des clubs de sport représente 10 300 établissements soit 53,1 % des établissements du champ sportif francilien.
Source : Altares 2011, recensement de la population 2007

indépendants. Mais la majorité des clubs fonctionnent sans faire appel aux emplois rémunérés. Moins de 20% des associations sportives emploient un ou plusieurs salariés⁽⁷⁾.

En effet, les professionnels rémunérés ne représentent qu'une faible partie de l'encadrement de la pratique sportive, la grande majorité de l'activité étant assurée par des bénévoles. Nous pouvons estimer que plus 271 000 bénévoles⁽⁸⁾ sont investis dans une association sportive en Île-de-France. Parmi ceux-ci, entre 135 000 et 155 000 interviennent sur un mode au moins hebdomadaire. Sur cette base, le ratio emploi/bénévole est de 8 : en moyenne pour un emploi rémunéré, 8 bénévoles interviennent régulièrement au sein d'un club de sport.

Second secteur sportif en nombre d'établissement, l'offre de cours de sport hors club et la for-

mation aux activités sportives représentent 5 500 emplois. 80 % des établissements sont des entrepreneurs individuels. Autrement dit, la majorité de l'activité de ce secteur est constituée de moniteurs-éducateurs sportifs à leur compte. Ils encadrent et forment des professionnels du sport, mais également des personnes ayant une pratique amateur. 3 % des établissements ont un statut associatif. Ce secteur comprend également les centres de formations sportives privés dont ceux de certaines fédérations.

Les centres de culture physique offrent un autre lieu de pratique encadrée aux Franciliens. Le marché des clubs de remise en forme s'est fortement développé au cours des dernières décennies, notamment grâce au développement de certaines enseignes. La contribution des clubs de remise en forme en termes d'emplois reste à l'heure actuelle peu importante mais la réalité de l'emploi reste difficile à appréhender du fait que de nombreux professionnels cumulent plusieurs employeurs et plusieurs statuts... Les emplois non-salariés y sont deux fois plus nombreux que dans le reste des activités sportives.

Principaux employeurs

Nom de l'employeur	Tranches d'effectifs employés
Éducation nationale	Plus de 2000
Ville de Paris	Plus de 2000
Decathlon	Plus de 2000
Club Med Gym	Entre 500 et 1000
Go Sport	Entre 500 et 1000
Courir France	Entre 500 et 1000
France galop	Entre 300 et 500
Foot Locker France	Entre 300 et 500
UCPA	Entre 300 et 500
Fédération Française de Tennis	Entre 300 et 500
Levallois Sporting Club	Entre 200 et 300
Racing Club de France	Entre 200 et 300
UNSS	Entre 200 et 300
Paris Saint-Germain Football	Entre 200 et 300
Société d'encouragement à l'élevage du cheval français	Entre 200 et 300
Fédération Française de Football	Entre 200 et 300
Made in Sport	Entre 200 et 300
Aquaboulevard de Paris	Entre 200 et 300
Fédération Française de Rugby	Entre 100 et 200
Amaury Sport Organisation	Entre 100 et 200
Stade de France	Entre 100 et 200
Au vieux campeur	Entre 100 et 200
Vert Marine	Entre 100 et 200
Paris Country Club	Entre 100 et 200
Renault Sport Technologies	Entre 100 et 200
Stade français (club omnisport)	Entre 100 et 200
Blue Green	Entre 100 et 200
Fédération Française d'Équitation	Entre 100 et 200
La vie au grand air de Saint-Maur	Entre 100 et 200
Fédération Française de Basket-ball	Entre 100 et 200
Carillis	Entre 100 et 200

(7) Source : Les associations en France, Poids, profils et évolutions, Viviane Tchernonog CNRS -Centre d'Economie de la Sorbonne, ADDES, novembre 2007.

(8) Ces estimations sont obtenues à partir des ratios calculés par Recherches et Solidarités qui identifie en 2010 une moyenne de 14 bénévoles par association (tous secteurs d'activité confondus) dont 7 ou 8 s'engage sur un mode au moins hebdomadaire. Nous avons rapporté ces chiffres aux 19 370 clubs de sport référencés par le MSJEPVA en 2010. Source : Recherches et solidarités, les associations en Île-de-France, octobre 2011

Source : Altaras 2011, internet, établissement de plus de 100 salariés dans le domaine du champ sportif.

Le marché des articles de sport

Le commerce des articles de sport (fabrication, location, commercialisation) représente 1 900 établissements et 7 500 emplois en Île-de-France. La fabrication est marginale dans la région, le matériel de ski dominant largement l'industrie des articles de sport française.

La distribution spécialisée des articles de sport est majoritairement réalisée par des sociétés commerciales : des établissements appartenant à une enseigne et un réseau proposant une large gamme de produits, des établissements mono-marques ne commercialisant qu'une marque et des établissements de plus petite taille indépendants et spécialisé sur la pratique d'un ou quelques sports. 15 % des établissements sont gérés par des entrepreneurs individuels. Le commerce non spécialisé, non comptabilisé ici (grande distribution alimentaire, grands magasins, vente par correspondance...), est un vecteur important pour la vente d'articles de sport et fournit la majorité des emplois aux vendeurs spécialisés sur les articles de sport.

De nombreuses activités induites difficiles à quantifier

Le sport produit également de nombreuses activités et emplois dans des secteurs diversifiés : santé, tourisme, organisation d'évènements et média, construction d'équipements sportifs... Mais la quantification de ces activités n'est pas

possible à partir des sources économiques existantes. De même, la gestion des installations sportives est mal référencée dans les sources économiques usuelles. Ce secteur comprend notamment la gestion des stades, piscines, gymnases, terrains de tennis, golf, bowling... La gestion de l'équipement est soit assurée par des acteurs privés soit par des acteurs publics (essentiellement des communes), ces derniers pouvant déléguer l'activité à un acteur privé. Le poids du secteur public est sous-estimé dans les sources économiques puisque la plupart du temps, lorsque l'établissement est public, le personnel et l'établissement sont intégrés à l'emploi et à la gestion de la collectivité locale de rattachement. Ces équipements n'ont ainsi pas d'existence juridique propre, leur activité est alors comptabilisée avec celle de la collectivité locale. Néanmoins, un quart des 1 300 installations sportives référencées sont gérées par un acteur public. 18 % des établissements sont sous statut associatif. Ce secteur d'activité emploie 6 200 personnes en Île-de-France.

Enfin, la catégorie d'activité « autres activités sportives » couvre une partie des activités médiatiques induites par le sport. Ce secteur regroupe notamment les activités liées au spectacle sportif et à la compétition de haut niveau : sportifs professionnels, juges, arbitres, producteurs et promoteurs d'événements sportifs, organismes de réglementation... Ces secteurs représentent 1 000 établissements et un nombre équivalent d'emplois. 55 % des établissements sont des entrepreneurs individuels, 15 % ont le statut associatif.

Une localisation de l'activité liée à la population

Les établissements de la filière sportive sont moins concentrés au cœur de l'agglomération que le reste du tissu économique francilien. Paris accueille 22 % des établissements sportifs, les départements de petite couronne 27 % et les départements de grande couronne 51 %. 90 communes franciliennes accueillent plus de 50 établissements chacune et rassemblent plus de la moitié des établissements sportifs franciliens. Parmi celles-ci, 16 arrondissements parisiens et 12 communes accueillent chacune plus de 100 établissements du champ sportif : plusieurs communes des Hauts-de-Seine (Boulogne-Billancourt, Rueil-Malmaison, Courbevoie, Neuilly-sur-Seine, Issy-les-Moulineaux) mais aussi Montreuil, Créteil, Saint-Maur-des-Fossés et des polarités de grande couronne comme Versailles, Melun et Cergy.

Quelques définitions

Un établissement est une unité de production, réalisant des biens ou services. Il peut s'agir d'un commerce, d'une usine, d'un artisan, d'une association... L'établissement est le lieu où est réalisée l'activité économique, il est juridiquement dépendant d'une entreprise. Les deux notions se confondent lorsqu'il n'existe qu'un établissement. L'entreprise peut soit être une entreprise individuelle (qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant comme pour les commerçants, professions libérales...), soit une entreprise dite personne morale (par exemple : société anonyme, association...).

L'emploi comprend l'emploi salarié (personnes travaillant pour un établissement en échange d'un salaire) et l'emploi non salarié (personnes exerçant son activité sans lien de subordination avec un donneur d'ordre). Les chefs d'entreprises, travailleurs indépendants (comme certains éducateurs sportifs), professions libérales, artisans, agriculteurs... sont des emplois non salariés.



Henri Garat/Mairie de Paris

Localisation des emplois sportifs

La localisation de l'emploi sportif varie selon que l'emploi est orienté vers le commerce d'articles de sport ou vers les activités sportives. La plupart des arrondissements parisiens ainsi que les communes accueillant une zone commerciale, le long des principaux axes routiers ou les polarités de vie en grande couronne, concentrent la majorité de l'emploi sportif à dominante commerciale (60 % de l'emploi des communes se concentre dans le commerce). La majorité des communes franciliennes ont un emploi sportif orienté sur les activités sportives (plus de 60 % de l'emploi sportif dans l'enseignement, les clubs, la gestion d'installations...). Les principales communes dont l'emploi est spécialisé sur les activités sportives sont majoritairement situées à l'ouest de l'agglomération.

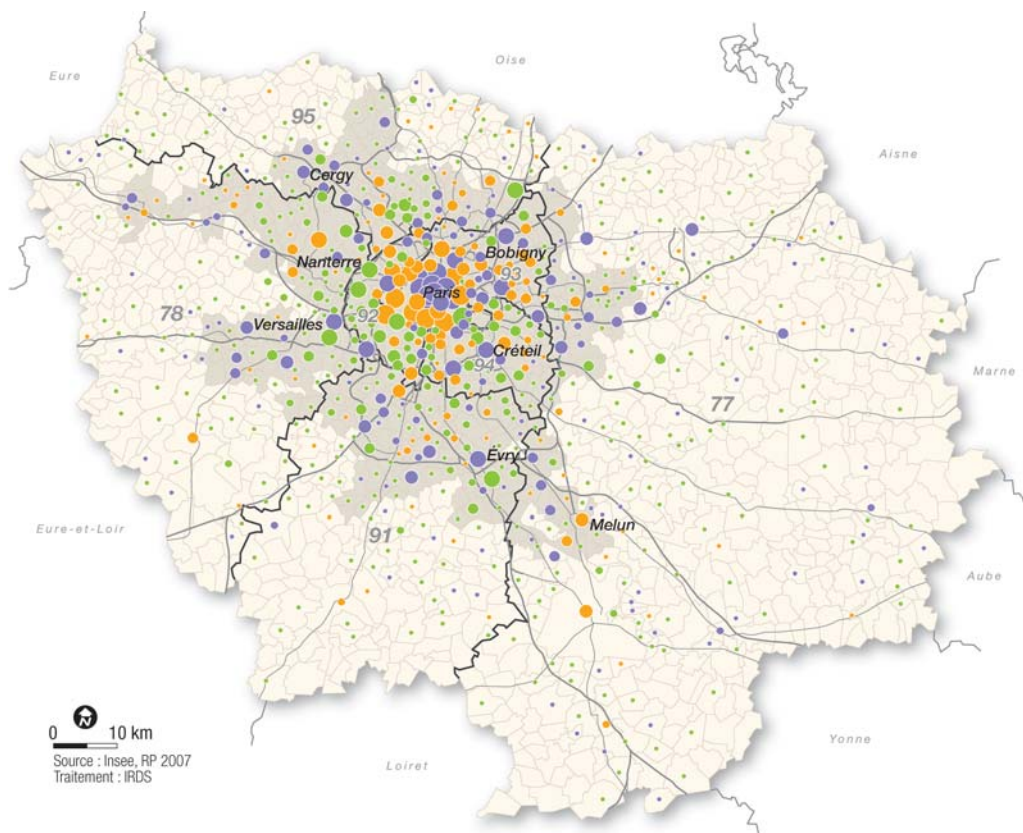
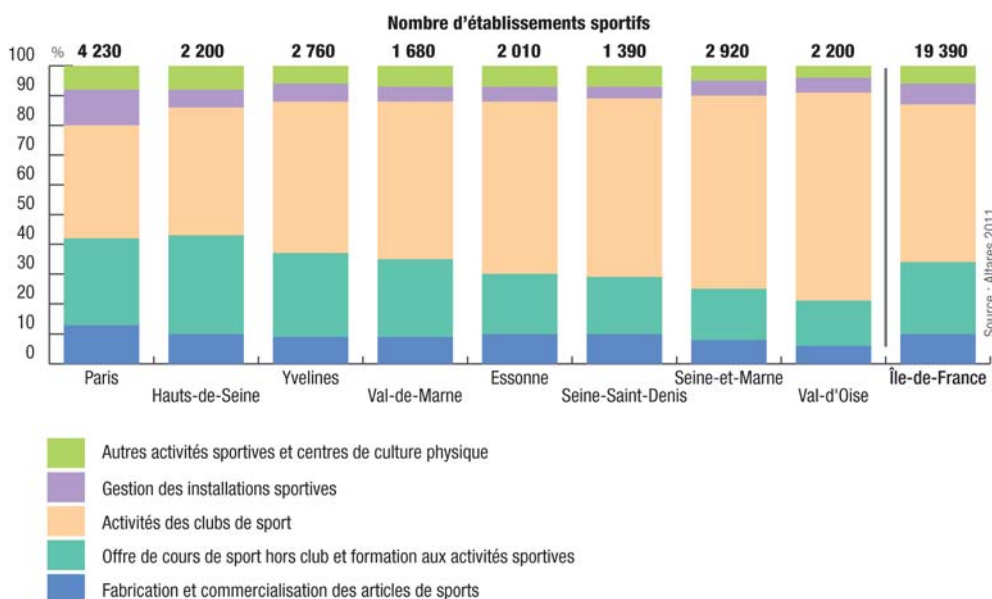


Figure 1 – Localisation des établissements du champ sportif par département et principaux secteurs d'activité



Lecture : 38 % des établissements sportifs parisiens sont des clubs de sport tandis que 70 % des établissements du Val-d'Oise exercent cette activité

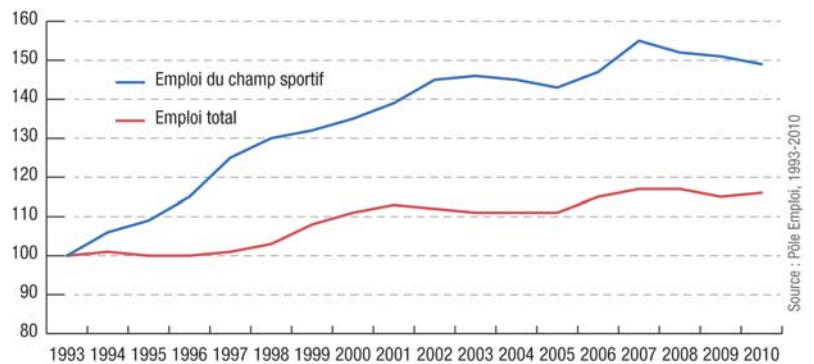
La répartition du tissu économique sportif est plus dispersée que l'ensemble des emplois franciliens du fait du faible nombre de clubs de sport localisés à Paris et du fait que les équipements et clubs sportifs suivent la localisation de la population contrairement à de nombreux secteurs économiques.

Les emplois sportifs sont plus concentrés sur le territoire régional que la géographie des établissements : 40 communes accueillent plus de 500 emplois sportifs et rassemblent 53 % des effectifs franciliens.

Une forte croissance de l'emploi au cours des dernières décennies

L'emploi salarié privé⁽⁹⁾ du champ sportif a connu une croissance soutenue au cours des dernières décennies : 50 % d'effectifs en plus depuis 1993, rythme bien plus élevé que pour l'ensemble de l'économie francilienne (+15 %). La forte progression de l'emploi sportif depuis le début des années 1980 répond aux exigences croissantes des fédérations sportives et des pratiquants : pédagogie diversifiée selon les publics, disponibilités, développement des activités de loisirs... Elle a été accompagnée par les pouvoirs publics via la professionnalisation des emplois, l'adaptation du système de formations, la mise en place de dispositifs pour faciliter l'emploi dans les associations tels que les emplois jeunes et emplois tremplins, les dispositifs permettant la mutualisation des emplois (Profession Sport et groupements d'employeurs)... Outre l'intervention publique via les subventions aux associations et le soutien à l'emploi, les principaux

Figure 2 – Évolution comparée de l'emploi total et du champ sportif en Île-de-France

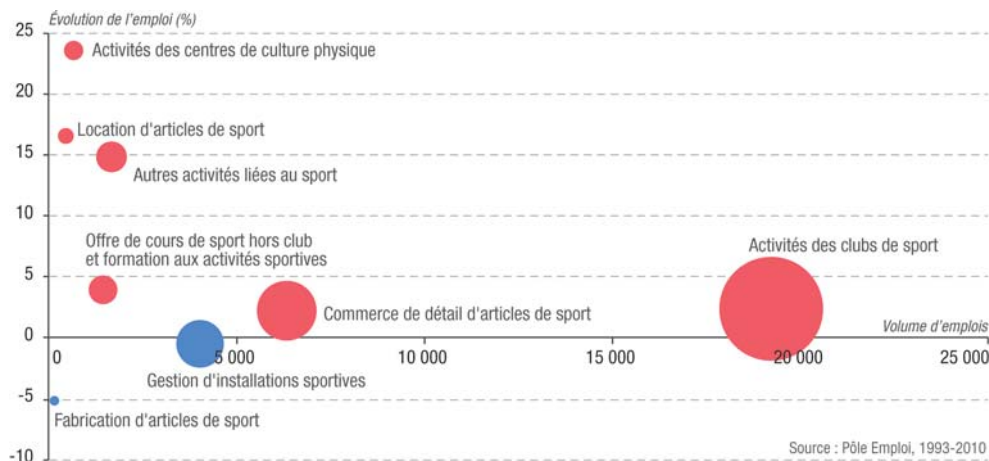


Lecture : Entre 1993 et 2010, le nombre d'emplois salariés du secteur privé a augmenté de 49 % dans le champ sportif alors que l'emploi tous secteurs d'activité confondus a progressé de 16 % en Île-de-France.

déterminants de la dynamique de l'emploi sportif sont l'évolution de la dépense sportive et le développement de la pratique sportive, amateur ou professionnel, qui passe notamment par un bon niveau d'équipement. Les deux principaux financeurs du sport sont les ménages et les collectivités locales : sur les 34,9 milliards d'euros dépensés pour le sport en 2009 en France, 47 % émanent des ménages et 31 % des collectivités locales. Le développement de l'emploi sportif a notamment été soutenu par la progression du financement consacré au sport : la dépense sportive a augmenté de 40 % entre 2000 et 2009⁽¹⁰⁾. Le secteur sportif a ainsi connu une croissance de l'emploi de l'ordre de + 49 % entre 1993 et 2010 alors que l'ensemble de l'emploi salarié privé augmentait de + 15 % sur la période. La croissance de l'emploi sportif a été encore plus forte au niveau national : + 75 % entre 1993 et 2010.

(9) Le calcul d'évolution de l'emploi est uniquement possible pour l'emploi salarié privé à partir de la source Pôle Emploi (hors non salarié et emploi public).
 (10) Source : Insee comptes nationaux pour le calcul de la dépense sportive des ménages et ministère des Sports pour l'estimation des dépenses des institutions publiques.

Figure 3 – Évolution de l'emploi en Île-de-France par secteurs d'activité entre 1993 et 2010



Lecture : Le commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé rassemble plus de 6 300 emplois salariés privés et le volume d'emploi a augmenté de 2,2 % par an en moyenne entre 1993 et 2010.

Un ralentissement au cours des deux dernières années en Île-de-France

Depuis 2008, l'emploi sportif a été affecté par la crise en Île-de-France et a baissé de 1,6 %, diminution comparable à celle connue par l'ensemble des secteurs d'activité franciliens. Seules les activités des clubs de sports et des centres de cultures physiques continuent à progresser. La fragilité de l'emploi sportif sur les dernières années est une spécificité francilienne : au niveau national, l'emploi sportif ne diminue pas entre 2008-2010 et connaît même une légère progression (+0,8 %).

Seuls deux secteurs d'activité connaissent un ralentissement de l'emploi sur longue période : la fabrication d'articles de sport, secteur marginal en nombre d'emplois en Île-de-France, et la gestion d'installations sportives privée. Les secteurs connaissant les plus fortes hausses concernent également un petit nombre d'effectifs : activités des centres de culture physique, location d'articles de sport et autres activités liées au sport.

Métiers et conditions d'exercice dans les secteurs sportifs

Des métiers diversifiés

Les emplois du champ sportif sont avant tout des professions intermédiaires (41 %). Si les métiers de moniteurs-éducateurs sportifs et de la vente sont prépondérants, il y a également de nombreuses professions administratives (secrétaires, employés administratifs, comptables...), d'accueil, d'organisation de spectacles, médico-sociales, d'agents d'entretiens... La proportion

de métiers de cadres est relativement plus basse que pour les autres activités franciliennes : 15 % de cadres pour 27 % tous secteurs d'activités confondus. Le niveau d'encadrement est le plus élevé pour les activités des clubs (19 % d'emplois occupés par des cadres, ceci étant lié à la présence de nombreuses fédérations et ligues) et les autres activités sportives (23 %).

Des emplois majoritairement occupés par de jeunes hommes

58 % des emplois sont occupés par des hommes. Les deux secteurs où la part des femmes est la plus élevée sont les clubs de sport et les centres de culture physique : les femmes occupent respectivement 45 % et 61 % des emplois.

Les emplois du champ sportif sont occupés par des actifs plus jeunes que la moyenne régionale : 19 % des actifs ont moins de 25 ans, 40 % entre 25 à 35 ans (respectivement les moyennes régionales sont de 10 % et 27 % pour ces deux tranches d'âge). La part des emplois occupés par les moins de 25 ans est particulièrement élevée dans le commerce de détail d'articles de sport, ce type d'emplois nécessitant peu de diplôme et étant pour partie occupé par des personnes en cours d'études.

...détenteurs d'un diplôme de niveau bac ou plus

Les personnes travaillant dans le champ sportif sont plus diplômées que la moyenne des actifs franciliens à l'exception des activités de gestion des installations sportives où 47 % des personnes n'ont soit aucun diplôme soit un diplôme de niveau V (CAP-BEP). La présence des métiers d'entretien et de gardiennage est une explication à ce plus bas niveau de qualification. Les secteurs où la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est la plus importante sont les autres activités sportives (dont l'évènementiel) et les activités des clubs de sports.

6 % des emplois sous statut d'indépendants

L'emploi non salarié représente 6 % des effectifs, il s'agit de chefs d'entreprises, de travailleurs indépendants. La part des indépendants est variable d'un secteur à l'autre : 3 % de l'activité des clubs de sports pour 17 % des emplois de l'enseignement, les éducateurs sportifs exerçant une activité d'indépendant se déclarent généralement sur ce code d'activité. Un éducateur sportif peut par exemple créer son entreprise pour proposer une activité sportive ou peut travailler pour un club en étant à son compte.



Caractéristiques des secteurs d'activités

Figure 4 – Structure des emplois par catégorie socio-professionnelle

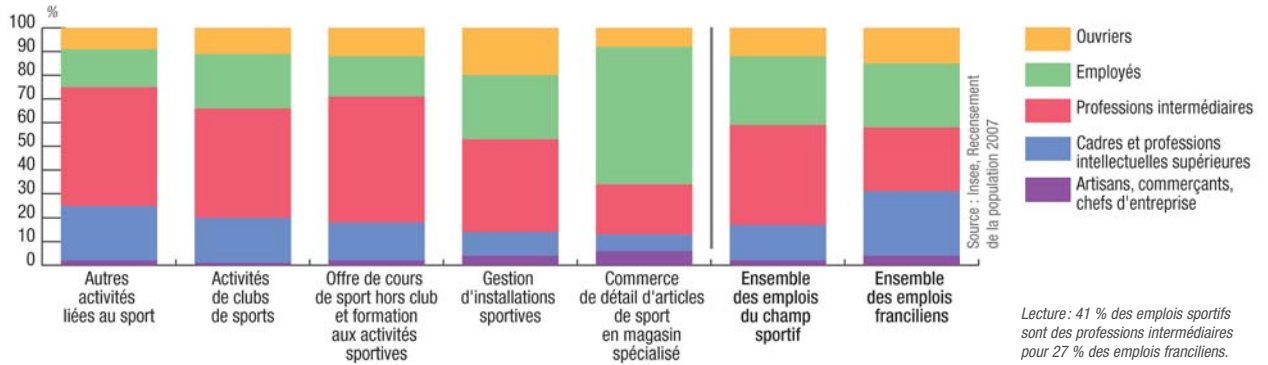


Figure 5 – Niveau de diplôme des personnes en emploi

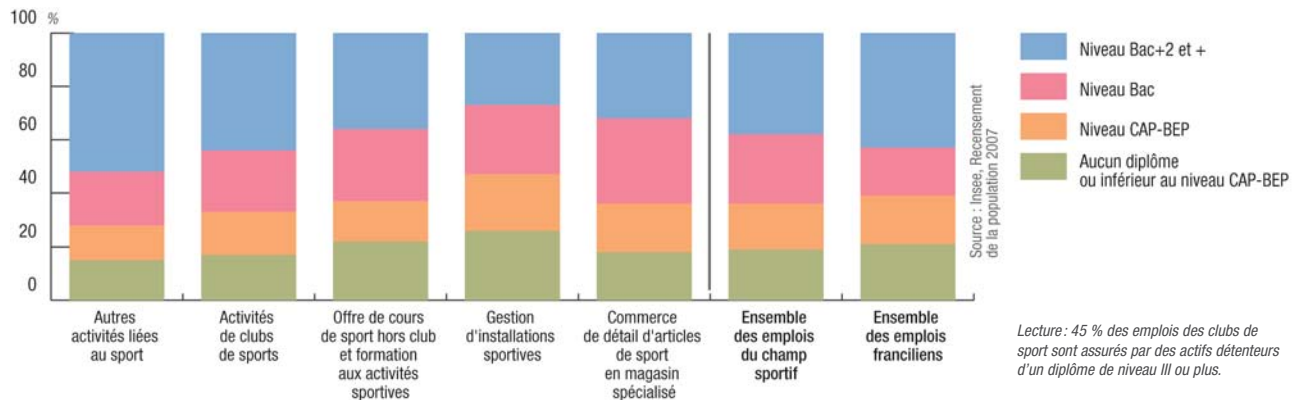


Figure 6 – Répartition des emplois par tranche d'âge

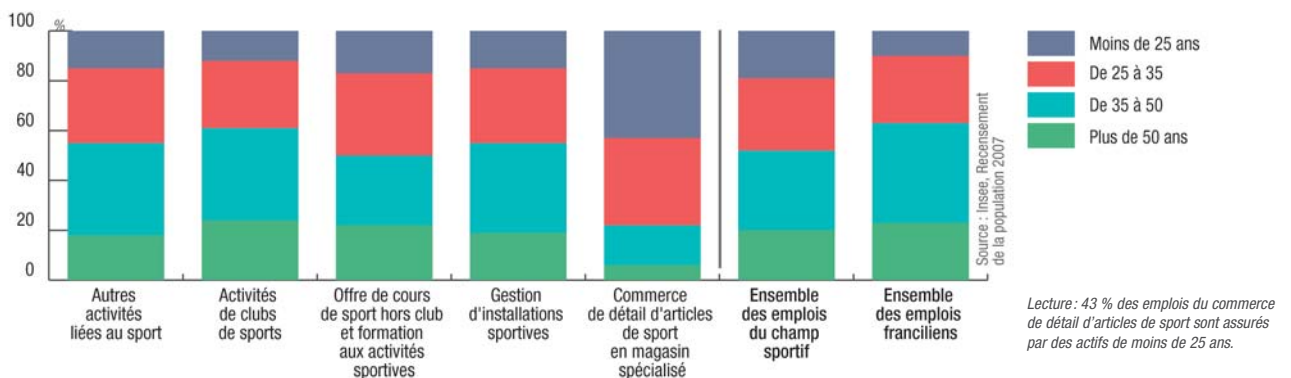
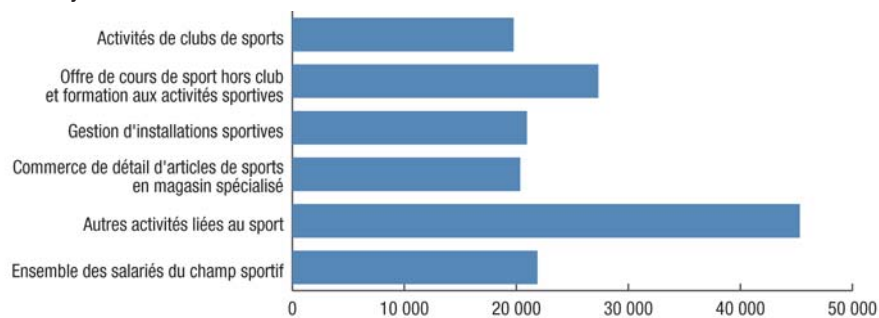


Figure 7 – Salaire moyen





Chiffres clés – Le sport en Île-de-France

- Plus de 100 000 emplois
- Une croissance de l'emploi de 50 % en moins de 20 ans
- 19 400 établissements dont 54 % sont des associations
- Plus de 271 000 bénévoles interviennent dans une association sportive
- 40 communes accueillent 53 % des emplois sportifs franciliens
- Près de 60 % des emplois sont occupés par des hommes et des personnes de moins de 35 ans
- 19 % des emplois sont sous statut temporaire et 25 % à temps partiel

Des contrats temporaires et à temps partiel fréquents

94 % des emplois du champ sportif sont salariés. Les emplois précaires sont plus fréquents que dans l'ensemble de l'économie francilienne : 19 % des emplois salariés sont des emplois temporaires (majoritairement des CDD mais également des contrats d'apprentissage, emplois aidés...) pour 13 % des emplois franciliens. Les contrats temporaires sont plus répandus dans l'enseignement des disciplines sportives (27 % des emplois) et les autres activités sportives (22 %).

Les contrats de travail à temps partiel concernent le quart des emplois du champ sportif, pour 14 % des emplois franciliens. Le temps partiel est particulièrement développé dans les activités des clubs de sports (37 %), le commerce de détail d'articles de sport (32 %) et l'enseignement des disciplines sportives (28 %).

Un salaire moyen relativement bas

Du fait de l'importance du temps partiel, le salaire moyen par tête est plus bas dans les secteurs du champ sportif que dans les autres secteurs d'activité privés, qu'ils soient associatifs ou non. Le salaire moyen par tête est de 21 900 euros annuels dans le champ sportif pour un salaire moyen de 24 900 dans le secteur associatif et de 35 100 euros pour l'ensemble du secteur privé en Île-de-France. Le salaire moyen est plus élevé dans les secteurs de la fabrication d'articles de sport, de l'enseignement des disciplines sportives et des autres activités liées au sport. Dans ce dernier secteur, la présence de

clubs sportifs de haut niveau a une forte influence sur la masse salariale. Pour les mêmes raisons, le salaire moyen de l'activité des clubs est de 14 800 euros si on ne considère que les associations. Plus généralement, le tissu associatif du champ sportif offre un salaire moyen par tête plus bas que le secteur privé marchand, respectivement 17 200 euros annuels pour 27 800 euros.

En conclusion

Ce premier dossier de l'IRDS sur l'économie du sport s'est attaché à faire le point sur la quantification des emplois et des établissements dans le champ sportif en Île-de-France et à définir les principales caractéristiques des secteurs d'activité sportifs. L'économie du sport est transversale et se compose de plusieurs secteurs d'activité et d'acteurs hétérogènes (sociétés commerciales, professionnels indépendants, associations sportives, acteurs publics...). Ainsi, les objectifs, les organisations et les logiques socio-économiques à l'œuvre dans le sport amateur, le sport professionnel ou le commerce d'articles de sport sont d'une grande variété. L'IRDS poursuit ses travaux en s'intéressant notamment à l'économie des clubs de sport amateurs afin de mieux connaître les ressources financières et humaines nécessaires au fonctionnement des associations sportives franciliennes. ■

Focus sur le métier de moniteur – éducateur sportif

13700 personnes exercent la profession de moniteur-éducateur sportif en Île-de-France. Les secteurs d'activité employeurs sont diversifiés et dépassent le champ sportif. 60 % des moniteurs-éducateurs sportifs exercent leur métier au sein d'un établissement relevant du champ sportif tel que défini précédemment notamment au sein des clubs, de l'enseignement et de la gestion des installations sportives. Les 40 % restant travaillent dans des secteurs d'activité variés, ceci étant en partie lié à l'émergence d'activités nouvelles, de type sport-loisirs... L'administration publique regroupe 20 % des emplois.

Des métiers exercés majoritairement par de jeunes hommes

69 % des emplois d'éducateur sont exercés par des hommes (pour 52 % des emplois franciliens). Le métier est relativement jeune : la moitié des éducateurs a moins de 35 ans, ce n'est le cas que de 37 % des actifs franciliens. Les personnes de plus de 50 ans représentent 15 % des effectifs pour une moyenne régionale de 24 %. La faible part des personnes de plus de 50 ans renvoie à la problématique de l'usure du métier et des possibilités de reconversion.

Les éducateurs sportifs sont 41 % à détenir une formation de niveau III (Bac +2 ou plus), part comparable à l'ensemble des actifs franciliens. Ils sont par contre plus nombreux à avoir le niveau Bac, 34 % pour une moyenne régionale de 18 % et sont par conséquent plus rarement non diplômés.

Une majorité d'emplois salariés souvent en CDD ou à temps partiel

88 % des éducateurs sportifs sont salariés d'un établissement. Le statut de non salarié est légèrement plus développé que pour d'autres professions, 92 % des emplois franciliens étant salariés. Les conditions d'exercice du métier varient d'un type d'employeur à l'autre (fonction publique,

association, entreprise du secteur privé). La pluriactivité est fréquente (cumul de plusieurs emplois auprès de différents employeurs ou cumul de plusieurs statuts : salarié et indépendant par exemple).

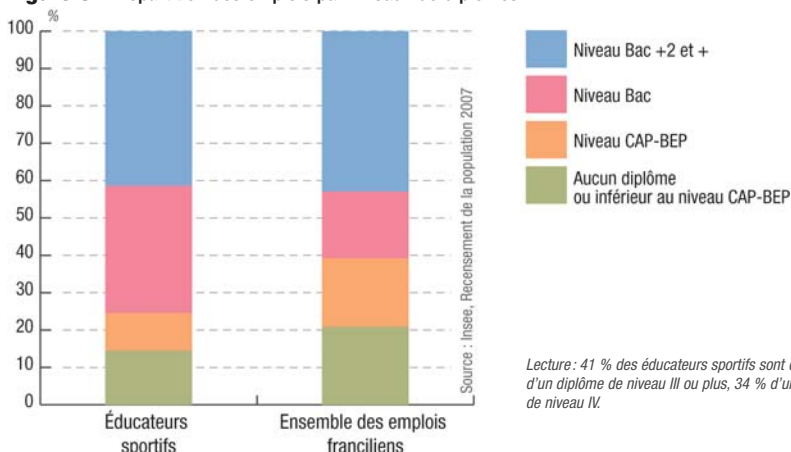
Les conditions d'emploi sont plus précaires que pour la moyenne des actifs : les personnes en CDD sont trois fois plus nombreuses chez les éducateurs : 25 % des emplois pour 8 % des emplois franciliens. Plus généralement, les contrats temporaires (apprentissage, intérim, contrat aidé, CDD...) sont plus développés : ils concernent 31 % des éducateurs sportifs pour 13 % des emplois franciliens. Ceci peut s'expliquer par le fait que l'activité sportive est pour partie rythmée par les compétitions sportives, les saisons touristiques, les conditions climatiques.

Le temps partiel est également plus courant : plus du tiers des éducateurs travaillent à temps partiel pour 14 % des actifs franciliens. Ce fractionnement de l'emploi conduit les éducateurs à cumuler plusieurs emplois avec différents employeurs et parfois plusieurs statuts (salarié et indépendant, salarié d'une association et du secteur public...).



Anne Thomas/Marie de Paris

Figure 8 – Répartition des emplois par niveaux de diplômes



Les sources statistiques mobilisées pour la connaissance de l'emploi et des établissements

La majorité des sources statistiques sont publiques et proviennent avant tout de l'Insee. Elles sont souvent parcellaires en ne traitant qu'une partie de l'emploi ou du tissu économique (par exemple, le fichier Sirene de l'Insee couvre très mal les associations, Pôle Emploi ne renseigne que l'emploi salarié privé, les DADS couvrent l'emploi salarié hors fonctionnaires d'État...). Quatre sources les plus exhaustives, ont été mobilisées pour réaliser ce dossier :

- Le recensement de la population permet de dénombrer tous les ans le nombre d'actifs résidant ou travaillant dans une commune. Le recensement de la population fournit des informations sur la profession exercée, le secteur d'activité employeur, les caractéristiques de l'emploi et de la personne en emploi. Si cette source n'est pas spécifiquement économique, c'est celle qui permet d'avoir l'information la plus riche sur l'emploi (analyse des informations sur les actifs au lieu de travail) à un niveau territorial fin et quel que soit le statut (salariés du public, du privé et non salariés)
- Pôle Emploi (fusion de l'ANPE et du réseau Assedic) publie les résultats statistiques obtenus grâce aux données chiffrées figurant sur les documents de déclaration annuelles des cotisations dues. Cette statistique annuelle permet de mesurer l'évolution des effectifs salariés répartis d'après l'implantation géographique de l'établissement et son activité économique. De nombreuses catégories de salariés ne sont pas incluses notamment les salariés du secteur public, les intermittents du spectacle, les salariés des secteurs agricoles, des établissements publics à caractère industriel et commercial (SNCF, RATP, Air France, France Telecom...).
- L'Acoss - Ursaf : L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss) publie des données récoltées lorsque les employeurs du régime général déclarent leurs cotisations sociales aux Ursaf. Le champ couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité en Île de France dans un secteur concurrentiel soit tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Cette source ne couvre donc qu'une partie du champ sportif mais permet d'avoir des informations sur la masse salariale et le salaire moyen.
- Altare est une source privée sur les entreprises et établissements rassemblant des informations issues du répertoire Sirene de l'Insee complété par d'autres sources (greffes de tribunaux de Commerce, dans les journaux d'annonces légales...). Altare permet notamment de localiser les établissements à l'adresse et de connaître leur secteur d'activité, la tranche d'effectifs et la catégorie juridique.

▼ POUR EN SAVOIR PLUS

- *Emploi – formation dans les champs de l'animation et du sport en Île-de-France, chiffres clés 2011, DRJSCS Île-de-France, 1^{er} trimestre 2012*
- *Les associations en Île-de-France, repères et chiffres clés, Recherches et Solidarités, octobre 2011*
- *Tendances de l'emploi territorial, note de conjoncture n° 14, janvier 2010*
- *Diagnostic emploi-formation, schéma régional des formations dans le domaine du sport et du loisir sportif Conseil Régional Île-de-France, groupe Amnyos, 2009*
- *Contrat d'étude prospective de la branche professionnelle du sport, groupe Amnyos, Ithaque, CDES, 2008*
- *L'emploi sportif en France : situation et tendances d'évolutions, Réseau Universitaire d'Observation et de Prospectives sur l'Emploi Sportif, mai 2002*

